

100% des stagiaires interrogés attribuent une note supérieure à 8/10



PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE SOUS SECTION 4 (SS4) : FORMATION PREALABLE ENCADRANT DE CHANTIER – PARTIE TECHNIQUE

Objectifs

- Appliquer la réglementation et maîtriser les mesures de protection et de prévention avant toute décision technico-économique relative aux travaux impliquant une intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Prérequis & modalités d'inscription

- Aptitude médicale au poste de travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.
- Maîtrise de la langue française
- Délai d'inscription : 3 semaines avant la date de formation à partir d'un bulletin d'inscription
- Envoi de la convention et convocation

Public

- Encadrant de chantier dans une entreprise de BTP

Programme

Théorie

- Les caractéristiques de l'amiante et ses effets sur la santé ;
- La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante ;
- Les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis ;
- Les documents exigibles, les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés ;
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Les produits ou procédés de substitution à l'amiante ;
- Les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes ;
- Dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction.

Pratique

- Evaluer les risques pour chaque opération ;
- Etablir les notices de postes, choisir des méthodes de travail ;
- Assurer la traçabilité des opérations ;
- Effectuer l'analyse critique d'un repérage d'amiante ;
- Choisir, utiliser et assurer la maintenance des équipements de protection collective et des EPI adaptés ;
- Etablir des consignes d'utilisation et de maintenance des équipements de protection ;
- Déterminer les limites d'efficacité des EPI et les durées de port en continu ;
- Définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;
- Identifier les situations d'urgence et toute situation anormale, définir la conduite à tenir et la faire appliquer ;
- Être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante.



DURÉE
35 heures (5 jours)
FORMAT
Présentiel
LIEU
St Bonnet de Mûre
NOMBRE DE PLACES MIN
4
NOMBRE DE PLACES MAX
12
METHODES PEDAGOGIQUES
Mise en situation réelle de chantier Public mixé afin d'enrichir le partage d'expérience et prendre en compte les problématiques de chacun
MODALITES D'EVALUATION
Mise en pratique
LES + DE LA FORMATION
Formation adaptée à l'évolution des techniques Plateforme d'exercices et contenus adaptés aux métiers et activités des entreprises
TAUX DE RÉUSSITE
100 %
FORMATEUR
+ de 20 ans d'expérience métier
VALIDATION
Attestation de formation
TARIF INTER
990 € HT
TARIF INTRA
Nous consulter
ACCESSIBILITE
CONTACT
Mawaheb GAROUDI IFBTP Rhône-Alpes 3 place du pays 69570 Dardilly Tél : 04 72 52 07 22 Accueil-cfc@ifbtpra.com www.ifbtpra.com

